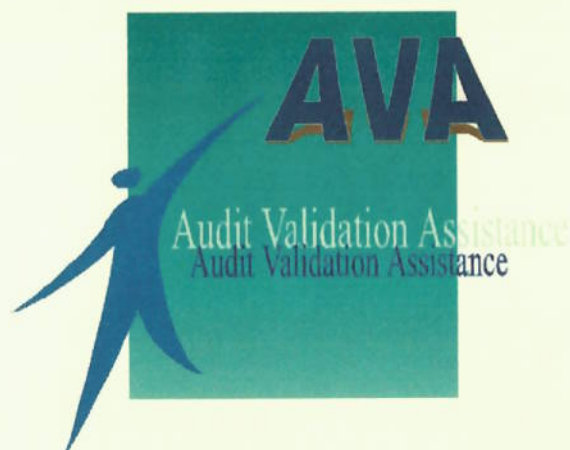




**SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
8 RUE LOUIS COURTOIS DE VIÇOSE
31100 TOULOUSE**

**☎ : 05.61.40.21.51.
FAX : 05.61.76.14.03.**

CENTRE BELLISSEN

**ASSOCIATION LOI 1901
DECLAREE A LA PREFECTURE DE MONTAUBAN
SIEGE SOCIAL : 82290 MONTBETON
SIRET : 34414699800010**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AUPRES DU TABLEAU DE L'ORDRE DE TOULOUSE MIDI-PYRENEES
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE TOULOUSE

SIRET : 429.681.141.00041
S.A.R.L. AU CAPITAL DE 15.000 EUROS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux Membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale en date du 23 juin 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association BELLISSEN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association BELLISSEN à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1.2.2 principe de tarification » de l'annexe des comptes annuels concernant le principe de tarification de l'association :

Les comptes annuels sont établis en fonction des prix de journées fixés par les tutelles sur présentation des budgets prévisionnels. Les résultats d'un exercice N pourront impacter la valorisation future de la tarification de l'exercice N+2.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS DU RAPPORT MORAL ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association BELLISSEN à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Toulouse, le 24 juillet 2020
Le commissaire aux comptes, « **Audit Validation Assistance** »
Représenté par sa gérante,


Françoise PLAS – ROQUES

ANNEXE 1 - DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ANNEXE 2 – COMPTES ANNUELS

ACTIF

	Exercice 2019			2018
	Valeurs d'Achats	Amortissem. Pratiqués	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
IMMOBILISATIONS				
Immobilisations Incorporelles				
203.20 Frais de recherche et Dev.	25 096.80	24 422.98	673.82	5 693.18
205.10 Concession et droit	52 705.60	46 533.00	6 172.60	9 954.60
Immobilisations Corporelles				
211.00 Terrains	141 021.51		141 021.51	141 021.51
213.00 Const/Sol Pro	1 944 477.30	801 091.39	1 143 385.91	1 217 165.05
214.00 Const/sol aut	859 346.01	621 816.88	237 529.13	270 820.20
215.10 Inst.Comp.Spé.	98 679.54	50 597.87	48 081.67	52 470.26
215.40 Mat.& Outil.	644 933.80	557 961.36	86 972.44	103 630.02
218.10 I.Agen.Am.Div	2 446 661.25	738 531.73	1 708 129.52	1 435 083.21
218.20 Mat.Transport	303 059.59	249 546.19	53 513.40	59 870.42
218.30 Mat.Bureau	98 653.34	77 777.27	20 876.07	14 677.51
218.40 Mobilier	350 129.38	315 862.00	34 267.38	41 542.22
228.00 Immo.Taxe Apprent.	228 791.15	225 860.67	2 930.48	3 731.54
231.00 Immo.en.Cours	1 640 063.19		1 640 063.19	941 704.27
Immobilisations Financières				
271.80 Titres Partic	29 872.01		29 872.01	29 872.01
275.00 Dépôts Cautio	5 087.10		5 087.10	5 048.13
TOTAL I	8 868 577.57	3 710 001.34	5 158 576.23	4 332 284.13
CREANCES				
409.100 Accomptes	5 906.63		5 906.63	5 738.98
410.00 Pensionnaires	759 684.69		759 684.69	846 185.51
418.00 Séj.à Recevoir	70 032.39		70 032.39	107 386.51
421 à 467 Débit.Diver	58 938.66		58 938.66	44 311.86
441.10 Subv.d'Invest.à recevoir	138 096.11		138 096.11	255 126.97
445 TVA	242 245.74		242 245.74	121 732.72
468.70 Prod.à Recev.	16 808.78		16 808.78	34 168.57
TOTAL	1 291 713.00	0.00	1 291 713.00	1 414 651.12
VALEURS DISPONIBLES				
512.01 Bque Courtois	777 657.90		777 657.90	225 909.93
512.10 Cred.Coopérat	134 084.70		134 084.70	17 127.37
512.20 Bque Populair	154 296.68		154 296.68	80 601.16
512.30 Credit Agric.	182 779.12		182 779.12	79 797.62
517.10 C.Eparg.Ecure	76 262.63		76 262.63	73 667.92
530.00 Caisse	4 200.00		4 200.00	2 920.43
TOTAL	1 329 281.03		1 329 281.03	480 024.43
486.00 Charg.Const.D'avan.	12 031.12		12 031.12	13 003.80
TOTAL II	2 633 025.15	0.00	2 633 025.15	1 907 679.35
TOTAL ACTIF	11 501 602.72	3 710 001.34	7 791 601.38	6 239 963.48

PASSIF

	Exercice 2019	Exercice 2018
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
102.100 Fonds de Dotation	59 219.87	59 219.87
102.301 Subventions Département	30 126.67	30 126.67
102.302 Subventions Soeurs Présent, Tours	144 317.76	144 317.76
102.303/304 Subventions CPAM et CMSA	14 869.06	14 869.06
102.305/306 Subventions Rotary Club et Lyons Club	3 749.90	3 749.90
102.307 Subventions EDF	2 134.29	2 134.29
102.600 Dons et Legs	185 481.98	183 781.98
106.820 Excédents affectés à l'Investiss.	638 925.21	627 402.55
106.800 Excédents affectés à l'Investiss. (EX prov Trav)	63 752.25	71 721.29
106.850 Excédents affectés à la Réserv.Trés.	192 538.68	192 538.68
106.860 Reserve de compensation	139 851.20	129 181.54
106.870 Reserve de compensation des charges d'amort.	2 028.00	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	1 476 994.87	1 459 043.59
REPORT.A.NOUVEAU & RESULTATS EXERCICE		
110.100 RAN CP	-275 196.96	-260 600.53
115.110 RAN IME N-1	362.47	0.54
115.120 RAN FOYER N-1		-3 282.28
115.11 RAN SESSAD / Excéd. Mesures d'expl NR	7 552.44	8 552.44
115.300 RAN SSES N-1	1 030.91	10 922.29
115.500 RAN FAM / Excéd. Mesures d'expl NR	7 759.96	11 522.66
119.000 RAN Retraitements	-105 389.33	-105 389.33
110.600 RAN ASSOCIATION N-1	47 210.67	40 794.82
120.110 Résultat Excédentaire IME N		3 894.51
120.120 Résultat Excédentaire FOYER N	39 771.69	3 558.52
115.300 Résultat SESSAD (Report N-2)	8 894.29	
120.500 Résultat Excédentaire FAM S N	28 502.84	8 438.67
120.510 Résultat Excédentaire FAM H N	16 039.09	
120.600 Résultat Excédentaire ASSOCIATION N	5 996.50	6 415.85
129.000 Résultat déficitaire RETRAITEMENT N	-20 000.00	
129.110 Résultat Déficitaire IME N	-5 879.20	
129.300 Résultat Déficitaire SESSAD N	-18 193.60	-982.87
129.410 Résultat Déficitaire ACCUEIL DE JOUR N	-2 883.38	-1 010.18
129.500 Résultat Déficitaire FAMH N		-6 390.34
TOTAL REP.A.NOUVEAU & RESULTATS EXERCICE	-264 421.61	-283 555.23
SUBVENTIONS INVEST.RENOUVELABLES		
131.100 Subvention Etat	232 166.40	246 676.80
131.110 Subvention CNSA	292 000.00	292 000.00
131.300 Subvention Département	58 041.60	61 669.20
131.810 Subventions par Taxe d'Apprentissage / OETH	24 816.73	20 709.23
TOTAL SUBVENTIONS INVEST.RENOUVELABLES	607 024.73	621 055.23
PROVISIONS REGLEMENTEES		
141.00 Réserve de Trésorerie	294 091.67	294 091.67
142.100 Prov pour renouvellement d'Immobilisations	704 366.96	482 317.37
148.60 Différences/Réalisations d'Immobilis.	347 180.71	347 180.71
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	1 345 639.34	1 123 589.75
TOTAL I	3 165 237.33	2 920 133.34
PROV./RISQUES ET CHARGES		
151.10 Provision pour litiges et charges	43 504.33	27 800.00
151.8 Provision pour Ind Retraites	250 100.00	241 476.73
TOTAL PROV./RISQUES ET CHARGES TOTAL II	293 604.33	269 276.73
DETTES		
164.00 Emprunts	3 250 509.78	2 098 224.22
168.80 Intérêts courus non échus/emprunt	8 315.10	7 451.57
400.00 Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	182 521.13	167 839.94
421 à 449 Dettes fiscale et sociale	200 174.27	136 464.82
463 à 467 Dettes diverses	220 069.28	171 844.07
428 Provision Conges Payes	311 703.77	283 383.56
438 Charges Sociales/Provision Congés Payés	115 766.77	117 830.88
448 Charges Fiscales/Provision Congés Payés	34 848.48	23 719.22
404.00 Fournisseurs d'immobilisations	8 851.14	43 795.13
487.00 Produits constatés d'avance		
TOTAL III	4 332 759.72	3 050 553.41
TOTAL PASSIF	7 791 601.38	6 239 963.48

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	Exercice 2019	Exercice 2018
60 ACHATS NON STOCKES MATIERES ET FOURNITURES	650 634.76	633 738.93
61 SERVICES EXTERIEURS	292 290.47	311 723.66
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	344 130.00	326 585.42
63 IMPOTS ET TAXES	320 191.92	234 439.21
64 CHARGES DE PERSONNEL	3 805 594.51	3 928 806.35
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	634.72	2 832.84
66 CHARGES FINANCIERES	81 309.26	69 563.71
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	657.26
681 DOT. AMORT. PROV. : CHARGES D'EXPLOITATION	310 452.79	290 579.45
681.5 PROV POUR RISQUE ET CHARGE	28 623.27	83 596.00
687 DOT. AMORT. & PROV : CHARGES EXCEPTIONNELLES	235 000.00	233 739.33
689 DOT.FONDS DEDIES	0.00	0.00
695 IMPOT SUR LES SOCIETE	0.00	195.00
TOTAL DES CHARGES	6 068 861.70	6 116 457.16
Résultat SESSAD		
Résultat IME		3 894.51
Résultat FAM	44 541.93	2 048.33
Résultat AJ		
Résultat FOYER	39 771.69	3 558.52
Résultat RETRAITEMENT		
Résultat Gestion	5 996.50	6 415.85
TOTAL GENERAL	6 159 171.82	6 132 374.37

CENTRE BELLISSEN
82290 MONTBETON

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS	Exercice 2019	Exercice 2018
73 PRODUITS DE SEJOURS	5 961 350.50	5 901 796.00
708 PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	28 930.37	26 876.61
74 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	72 917.24	111 162.28
76 PRODUITS FINANCIERS	821.70	871.14
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	22 980.71	31 252.61
78 REPRISE/ AMORTISS. ET PROVISIONS	25 215.12	58 422.68
79 TRANSFERT DE CHARGES		
TOTAL DES PRODUITS	6 112 215.64	6 130 381.32
Resultat SESSAD	18 193.60	982.87
Résultat IME	5 879.20	
Résultat AJ	2 883.38	1 010.18
Résultat RETRAITEMENT	20 000.00	
TOTAL GENERAL	6 159 171.82	6 132 374.37

CENTRE BELLISSEN

Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31/12/2019

CENTRE BELLISSEN
317 rte de Montauban 82290 MONTBETON

Sommaire

1	Faits majeurs de l'exercice	4
1.1	Evénements principaux de l'exercice	4
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	4
1.2.1	Méthode générale	4
1.2.2	Principe de la tarification	4
1.2.3	Immobilisations incorporelles et corporelles	5
1.2.4	Immobilisations financières	5
1.2.5	Créances	5
1.2.6	Fonds associatifs	5
1.2.7	Fonds dédiés	6
1.2.8	Emprunts	6
1.2.9	Provision pour congés payés	6
2	Informations relatives au bilan	7
2.1	Actif	7
2.1.1	Immobilisations incorporelles : principaux mouvements	7
2.1.2	Immobilisations corporelles : principaux mouvements	7
2.1.3	Immobilisations incorporelles et corporelles : amortissements	8
2.1.4	Immobilisations financières	9
2.1.5	Etat des créances	9
2.1.6	Produits à recevoir	10
2.1.7	Charges constatées d'avances	10
2.2	Passif	11
2.2.1	Fonds propres	11
2.2.2	Subvention d'investissement, composition, méthodes d'amortissement	12
2.2.3	Provisions réglementées	12
2.2.4	Provisions pour risques et charges	13
2.2.5	Fonds dédiés – Tableau de suivi des subventions de fonctionnement affectées	Erreur ! Signet non défini.
2.2.6	Etat des dettes	14
2.2.7	Charges à payer	14
3	Informations relatives au compte de résultat	15
3.1	Ventilation des produits d'exploitation	15
3.2	Résultat par activité ou établissement	15
3.3	Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs)	16
3.4	Ventilation de l'effectif au 31/12/2019	17
3.5	Rémunération des cadres dirigeants	17
3.6	Honoraires de commissariat aux comptes	17

4	Engagements hors bilan	18
4.1	Engagement donnés	18
4.1.1	Garanties par des sûretés réelles	18
4.2	Engagements reçus	19
4.2.1	Dettes garanties par des sûretés réelles	19



1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Événements principaux de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Méthode générale

Les comptes annuels de l'exercice 2019 ont été établis conformément aux dispositions des règlements émis par l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.) et compte tenu des spécificités et dérogations précisées par :

- Le règlement 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général et à la prise en compte du règlement 99.01 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations et des fondations.
- Les règles définies dans l'instruction M22 concernant les comptes des établissements sous contrôle des tiers financeurs.
- L'avis n°2007-05 du 4 mai 2007 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R. 314-1 du code de l'action sociale et des familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22, ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux.
- Les principes comptables prévus par l'article R314-81 du Code de l'Action Sociale et des Familles pour les comptes administratifs des établissements sociaux et médico-sociaux.

Les comptes administratifs des établissements, établis selon les principes comptable cités ci-dessus sont retraités afin d'être en conformité avec les principes comptables prévus pour les comptes associatifs.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

1.2.2 Principe de la tarification

Les comptes annuels sont établis en fonction des prix de journées fixés par les tutelles sur présentation des budgets prévisionnels. Les résultats d'un exercice N pourront impacter la valorisation future de la tarification de l'exercice N+2.

1.2.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon le mode linéaire et en retenant les durées suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	linéaire	3 et 5 ans
Constructions	linéaire	10 à 50 ans
Installations techniques,	linéaire	10 à 25 ans
Matériel et outillage industriels	linéaire	3 à 20 ans
Matériel de transport	linéaire	5 et 7 ans
Matériel de bureau	linéaire	3 à 7 ans

1.2.4 Immobilisations financières

Titres : Ils sont constitués par des participations au capital de certains organismes prêteurs.

Dépôts et cautions : Sont versés à titre de garantie ou de cautionnement.

1.2.5 Créances

Les créances sont évaluées pour les états de frais, en fonction des prix de journées, de forfaits, d'actes alloués par les autorités de tarification.

Les provisions sont constituées en fonction des litiges connus à la date de clôture et du risque d'irrecouvrabilité.

1.2.6 Fonds associatifs

Les résultats de l'Association font l'objet d'une affectation par l'Assemblée Générale, ceux-ci sont ensuite soumis à l'approbation des organismes de contrôle.

Le résultat de l'exercice est présenté en fonds propres et avant reprise du résultat N-2 pour les Etablissements soumis aux autorités de contrôle.

Les reports à nouveau correspondent à des résultats pour lesquels la reprise s'effectue au cours des exercices suivants.

Les subventions d'investissement sur des biens renouvelables par l'Association ne font pas l'objet d'un amortissement.

Les subventions d'investissement sur des biens non renouvelables par l'Association (exemple : Taxe d'Apprentissage) font l'objet d'une quote-part de subvention virée au compte de résultat chaque année au prorata du financement. Elles sont amorties au même rythme que les amortissements des biens financés.

Les provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations sont constituées lorsqu'un établissement ou service social ou médico-social perçoit de l'autorité de tarification une allocation anticipée (sous forme de dotations budgétaire supplémentaires versées en amont du programme d'investissement), destinée à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés à la réalisation d'un investissement à venir.

1.2.7 Fonds dédiés

Cette disposition du plan Comptable Associatif permet, par l'utilisation des fonds dédiés, la comptabilisation, à la clôture de l'exercice, de la partie des ressources affectée par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Il s'agit de subventions comptabilisées en produit durant l'exercice et qui n'ont pas été totalement utilisées.

1.2.8 Emprunts

Les emprunts contractés auprès des établissements de crédit sont destinés à financer des investissements. Les intérêts courus sur ces emprunts à la clôture de l'exercice ont été comptabilisés.

1.2.9 Provision pour congés payés

En application du 3° de l'article R.314-45 du CASF, ces dépenses sont enregistrées en totalité par les établissements et services privés sociaux et médico-sociaux concernés et font l'objet d'une affectation, à la demande du financeur, après clôture de l'exercice dans un sous-compte 116-2 « Dépenses pour congés payés » pour le montant non financé.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles : principaux mouvements

Les entrées et sorties d'immobilisations concernent des logiciels.

2.1.2 Immobilisations corporelles : principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont représentés par :

- Matériels et outillages : 11 438 €
- Installations et agencements : Rénovations mises en sécurité : 379 638 €
- Matériel de transport : 14 000 €
- Matériel de bureau et informatique : 18 341 €
- Mobilier : 12 203 €
- Immobilisation en cours : rénovations, construction internat IME et chaufferie : 698 357 €

Les sorties d'immobilisations concernent des équipements.

2.1.3 Immobilisations incorporelles et corporelles : amortissements

IMMOBILISATIONS	Amort.Cumulés Au Début Exercice	Augmentation	Diminution	Amortissement Cumulés à Fin d'Exercice
FRAIS ETABLISSEMENT TOTAL I				
AUTRES IMMOBILISAT. INCORPOR. TOTAL II	64 613	10 927	4 584	70 956
TERRAINS				
213 CONSTR./SOL PROPRE	727 312	73 779		801 091
214 CONSTR./SOL AUTRUI	588 526	33 291		621 817
21510 INST.GENERALES : AGENC.DES CONSTRUCT..	46 209	4 389		50 598
2154 INST.TECHN. : MAT. ET OUTILLAGE INDUSTR.	553 766	28 096	23 900	557 961
2181 INST.GEN.AMENAG.	631 940	106 592		738 532
2182 MATERIEL TRANSPORT	229 189	20 357		249 546
2183 MAT.BUREAU & INFORM.	65 634	12 143		77 777
2184 MOBILIER	296 385	19 477		315 862
IMMOB.TAXE APPRENT.	224 458	1 403		225 861
IMMOBIL.CORP.EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
TOTAL III	3 363 419	299 526	23 900	3 639 045
TOTAL (I + II + III)	3 428 033	310 453	28 485	3 710 001

2.1.4 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Participations	
Créances rattachées à des participations	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	
Autres titres immobilisés	29 872
Prêts	
Total	29 872

2.1.5 Etat des créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres (Dépôts et cautionnements versés)	5 087		5 087
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	835 624	835 624	
Autres créances	58 939	58 939	
Autres produits à recevoir	16 809	16 809	
Créances / Etat (2)	380 342	338 682	41 660
Charges constatées d'avance	12 031	12 031	
Total	1 308 831	1 262 084	46 747
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(2) Subvention d'investissement du conseil Général versée annuellement par vingtièmes à compter de la date de réalisation de l'emprunt relatif au Foyer d'Accueil Médicalisé. 46 202 €

Subvention d'investissement CNSA à l'Issue de la construction de l'internat IME. 87 600 €

Subvention OETH adaptation de poste de travail : 4 294 €

TVA relative à l'opération de construction de l'internat IME . 242 246 €

2.1.6 Produits à recevoir

Libellé	Montant en euros
Clients factures à établir	70 032
Subventions d'investissements à recevoir	138 096
Divers produits à recevoir (1)	16 809
Total	224 937

(1)- remboursements de frais de formation : 11 968 €,

- remboursements de frais d'hébergement et transport : 4 840 €,

2.1.7 Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 12 031 €, dont :

- assurances : 1 214 €
- Contrats entretien : 1 441 €
- Contrat de location : 301 €
- Abonnements : 1 889 €
- Téléphonie : 212 €
- Combustible : 6 800 €
- Divers : 174 €

2.2 Passif

2.2.1 Fonds propres

2.2.1.1 Fonds associatifs et réserves

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				-
Valeur du patrimoine intégré	59 220	-	-	59 220
Fonds statutaires	-	-	-	-
Apports sans droit de reprise	-	-	-	-
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	183 782	1 700	-	185 482
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme	195 198			195 198
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise	-	-	-	-
Réserves				
Réserves indisponibles	-	-	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves ⁽¹⁾	1 020 844	24 220	7 969	1 037 095
Total	1 459 044	25 920	7 969	1 476 995

⁽¹⁾ Dont: réserve pour projet associatif 63 752 € (reprise pour 7 969 €)
excédents affectés à l'investissement pour 638 925€
réserves de trésorerie pour 192 539 €
réserves de compensation pour 141 879 €.

Foyer Occupationnel : en application de la décision de la Direction de la Solidarité Départementale, l'excédent 2018 de 10 609 € est affecté en réserve de compensation des déficits.

Accueil de Jour : conformément à la décision d'affectation de résultat de la Direction de la Solidarité Départementale, l'excédent 2018 de 60 € est affecté en réserve de compensation des déficits.

IME : en application de la décision de l'Agence Régionale de Santé, l'excédent 2017 de 1 € est affecté en réserve de compensation des déficits. L'excédent 2018 de 362 € est en attente d'affectation.



SESSAD : en application de la décision de l'Agence Régionale de Santé, l'excédent 2017 de 10 922 € est affecté en réserve de compensation d'amortissement pour 2 028 € et repris sur l'exercice 2019 pour 8 894 €. L'excédent 2018 de 1 031 € est en attente d'affectation.

FAM : L'excédent 2017 de 11 523 € est affecté en investissement. L'excédent 2018 de 7 760 € est affecté au financement de mesures d'exploitation.

2.2.2 Subvention d'investissement, composition, méthodes d'amortissement

Date	Organisme	Bien Subventionnés	Montant	Amortissement	
				Mode	Durée
2008	DASS	Construction Foyer d'accueil Médicalisé	362 760	Linéaire	25 ans
2008	Conseil Général	Construction Foyer d'accueil Médicalisé	90 690	Linéaire	25 ans
2001 à 2019	Chambre de Commerce et d'Industrie	Matériel pédagogique et éducatif	254 483	Linéaire	5 à 10 ans
2018	CNSA	Construction internat IME	292 000	Linéaire	25 ans
2019	OETH	Adaptation poste de travail	4 294	Linéaire	5 ans

2.2.3 Provisions réglementées

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Réserve des plus-values nettes d'actif	347 181			347 181
Renouvellement des immobilisations	482 317	235 000	12 950	704 367
Total	829 498	235 000	12 950	1 051 548

2.2.4 Provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provision pour litige				
Provision pour Charge	27 800	20 000	4 296	43 504
Provision pour indemnité de départ en retraite	241 477	8 623		250 100
Total	269 277	28 623	4 296	293 604

La convention collective appliquée par l'Association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté du personnel.

L'indemnité de départ à la retraite a été calculée de façon individuelle en fonction de l'ancienneté à la date de départ, et tient compte des éléments suivants :

- salaire de base auquel est appliqué un taux de revalorisation (1,50%),
- application de l'indemnité conventionnelle, plus avantageuse que l'indemnité légale dans l'hypothèse de départ à l'initiative du salarié,
- taux de rotation de l'effectif (rotation faible pour les cadres, et moyenne pour les non cadres),
- table de mortalité,
- taux d'actualisation de 1 % (taux Iboxx en vigueur à la date de clôture),
- rapport entre ancienneté acquise et ancienneté prévue,
- âge de départ à la retraite : 67 ans,
- conditions de départ : retraite à l'initiative du salarié, soumis à cotisations sociales au taux moyen constaté de 52,75 %.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élèverait à 761 073 € au 31/12/2019. Ces droits sont partiellement comptabilisés en provision pour risques et charges à hauteur de 250 100 €.

Cette partielle comptabilisation de l'engagement pour indemnité de départ en retraite est destinée à satisfaire aux exigences des financeurs. Le solde 510 973 € est à comptabiliser au plus tôt, compte tenu de la réglementation comptable en vigueur selon laquelle l'ensemble des droits acquis doit être constaté dans les comptes.

2.2.5 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			de 1 à 5 ans	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	3 250 510	171 090	657 933	2 421 487
Emprunts et dettes financières divers	8 315	8 315		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	182 521	182 521		
Dettes fiscales et sociales	662 493	662 493		
Clients créditeurs	-	-		
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés	8 851	8 851		
Autres dettes	220 069	157 658	62 411	
Produits constatés d'avance				
Total	4 332 760	1 190 929	720 344	2 421 487
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 331 937			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	179 651			

2.2.6 Charges à payer

Libellé	Montant en euros
Interêts courus sur emprunts	8 315
Fournisseurs factures non parvenues	47 004
Provision pour congés payés	311 704
Charges sociales sur provision congés payés	115 767
Charges fiscales sur provision congés payés	34 848
Total	517 638

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation	
Ressources propres (cotisations, prestations de service ...)	101 848
Dotation globale	734 577
Produits de la tarification	5 226 774
Total	6 063 198

3.2 Résultat par activité ou établissement

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion propre		5 997
Retraitement	20 000	
Gestion sous contrôle de tiers financeur		
- activité ou établissement IME		9 909
- activité ou établissement SESSD		4 076
- activité ou établissement FAM		41 382
- activité ou établissement Foyer		55 743
- activité ou établissement A. J.		80
Résultat de l'exercice	20 000	117 186
Résultat comptable Association		97 186

3.3 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs)

Etablissement IME sous contrôle de tiers financeur

Résultat comptable	- 5 879
Reprise résultat N-2	
Réserve de compensation	
<i>Retraitements</i>	
Provision pour congés payés	15 788
Résultat comptes administratifs	9 909

Etablissement SESSD sous contrôle de tiers financeur

Résultat comptable	- 18 194
Reprise de résultat N-2	16 447
<i>Retraitements</i>	
Provision pour congés payés	5 823
Résultat comptes administratifs	4 076

Etablissement FOYER OCCUPATIONNEL sous contrôle de tiers financeur

Résultat comptable	39 772
Reprise de résultat N-2	
<i>Retraitements</i>	
Provision pour congés payés	15 971
Imputation réserve de compensation	
Résultat comptes administratifs	55 743

Etablissement FAM sous contrôle de tiers financeur

Résultat comptable	44 542
Reprise de résultat N-2	
<i>Retraitements</i>	
Provision pour congés payés	- 3 160
Résultat comptes administratifs	41 382

Etablissement Accueil de Jour sous contrôle de tiers financeur

Résultat comptable	- 2 883
Reprise Résultat N-2	
<i>Retraitements</i>	
Provision pour congés payés	2 963
Résultat comptes administratifs	80

3.4 Ventilation de l'effectif au 31/12/2019

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	6.19	
Non cadres	92.40	1.00
Total	98.59	1.00

3.5 Rémunération des cadres dirigeants

Les rémunérations brutes allouées aux cadres dirigeants au titre de 2019 s'élèvent à 134 489 €.

3.6 Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes facturés sur l'exercice clos au 31 décembre 2019 s'élèvent à 6 024 €.

4 Engagements hors bilan

4.1 Engagement donnés

4.1.1 Garanties par des sûretés réelles

Type	Bien donné en garantie	Emprunt initial	Montant de la dette au 31/12/2019
Gage	Acquisition Bus 22 places	Crédit Coopératif 67 000 €	5 346
Hypothèque	construction Foyer d'Accueil Médicalisé	Crédit Coopératif 215 600 €	69 571

De plus, et toujours en garantie des emprunts souscrits :

- En 2010 pour le financement de la construction du Foyer d'Accueil Médicalisé :
 - nantissement de titres du Crédit Coopératif pour 2 500 €,
 - souscription auprès du fonds de garantie d'une mutuelle des organisations du secteur sanitaire et social pour 1 812 €.
- En 2011 pour le financement des travaux d'aménagements liés à l'accessibilité des personnes handicapés de l'IME :
 - souscription au capital du Crédit Coopératif pour 564 €,
 - souscription auprès du fonds de garantie d'une mutuelle des organisations du secteur sanitaire et social pour 1 686 €.
- En 2016 pour le financement des travaux d'aménagements liés aux mises aux normes de sécurité au Foyer :
 - souscription auprès du fonds de garantie d'une mutuelle des organisations du secteur sanitaire et social pour 7 000 €.
- En 2017 pour le financement des travaux de construction de l'internat IME et de la chaufferie principale :
 - souscription auprès du fonds de garantie SOGAMA CREDIT ASSOCIATIF pour 17 767 €.
- En 2019 pour le financement des travaux de rénovation des chambres Foyer.
 - souscription auprès du fonds de garantie SOGAMA CREDIT ASSOCIATIF pour 2 250 €.

4.2 Engagements reçus

4.2.1 Dettes garanties par des sûretés réelles

Cautions du Conseil Général reçues afin de garantir les emprunts destinés à financer les investissements suivants :

- construction du Foyer d'Accueil Médicalisé : emprunt CDC 1 210 636 € - capital restant dû à la clôture de l'exercice 919 826 €.

